



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRESQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Membres présents : BASSET David, CAUSSE Nicolas, FRESQUET Jean-Louis, GINTRAND Marie-Claude, LAPORTE René, MÉRAL Gilbert, PIGANOL Pascal, PUECH Marie-Paule, ROUCHET Serge, TALON Pierre, TOUYRE Thierry et TRIN Lionel.

Membres absents : AURATUS Nathalie, GINIOUX Georges.

Ordre du jour :

Tarifs municipaux 2026 ; Redevances sur les performances des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif ; Demande de création du Syndicat des eaux Est Châtaigneraie : approbation des statuts ; Protection Sociale Complémentaire - risque prévoyance : mandat au Centre de Gestion de la FPT du Cantal pour une mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation au 01/01/2027 ; Vente de terrain à Monsieur et Madame Piganiol ; Tarification sociale des cantines : renouvellement de la convention avec l'Agence de Services et de Paiement et Questions diverses

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert MÉRAL a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATIONS

Tarifs municipaux 2026

Voir document annexé.

Accord du Conseil Municipal.

Fixation du montant des contre-valeurs pour les redevances sur les performances des réseaux d'eau et d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réforme des redevances des Agences de l'eau est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2025.

A compter de 2026, un coefficient de modulation selon la performance des réseaux est appliqué, les contre-valeurs pour 2026 seront donc les suivantes :

➤ redevance pour performance des réseaux d'eau potable
= tarif fixé par l'Agence de l'eau x coefficient de modulation
= 0,14 € / m³ x 0,40 = 0,056 € / m³ pour 2026

➤ redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif
= tarif fixé par l'Agence de l'eau x coefficient de modulation
= 0,25 € / m³ x 0,335 = 0,084 € / m³ pour 2026

Accord du Conseil Municipal.

Demande de création du Syndicat des eaux Est Châtaigneraie - approbation des statuts

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune de Teissières-les-Bouliès ne souhaite pas adhérer au futur « Syndicat des eaux Est Châtaigneraie ».

Il convient donc de délibérer à nouveau pour demander la création du syndicat composé de huit communes (Labesserette, Lacapelle del Fraisse, Ladinhac, Lafeuillade-en-Vézies, Leucamp, Montsalvy, Prunet, Sansac-Veinazès).

Il indique que les autres articles des statuts restent inchangés : création au 1er juillet 2026, siège social à Lafeuillade-en-Vézies et gestion des compétences eau potable et assainissement collectif.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver ces statuts et de solliciter la création du Syndicat des Eaux Est-Châtaigneraie auprès de Monsieur le Préfet.

Accord du Conseil Municipal.

Mandat au Centre de Gestion de la FPT du Cantal pour une convention de participation pour la protection sociale des agents - risque Prévoyance au 1er janvier 2027

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à la convention de participation du Centre de Gestion de la FPT pour la prévoyance des agents. Cette dernière arrive à échéance au 31/12/2026, il convient donc de donner mandat au Centre de Gestion pour lancer une consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation à compter du 01/01/2027.

Accord du Conseil Municipal.

Vente de terrain à Monsieur et Madame PIGANOL

Monsieur PIGANOL sort de la salle.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été sollicité par Monsieur et Madame PIGANOL pour l'achat d'une parcelle attenante à leur propriété. Lors de la séance du 25 février dernier, le conseil avait donné un avis favorable et avait fixé le prix de vente à 10,00 € le m².

La parcelle a été cadastrée section A n°228, sa superficie est de 228 m² ; Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'autoriser sa vente au prix de 10,00 euros HT du m², étant précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Accord du Conseil Municipal.

Tarification sociale de la cantine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré, par délibération du 20 septembre 2022, au dispositif de la tarification sociale de la cantine.

La convention triennale de partenariat avec l'Agence de Services et de Paiement (État) arrive à échéance, il propose de signer son renouvellement, les modalités restent inchangées, il précise toutefois que l'échéance est fixée par l'État au 31/12/2027.

Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

▪ **Alliance du Rayonnement Territorial :**

Monsieur le Maire a été sollicité par l'Alliance du Rayonnement Territorial qui propose aux collectivités des partenariats en vue de l'embauche de médecin, il présente le projet de convention à l'assemblée.

Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition en raison de son coût mais également sur le fait qu'il n'est pas possible pour la commune d'embaucher un médecin.

▪ **Projet Alimentaire du Territoire :**

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne sollicite le soutien de l'ensemble de ses communes pour la mise en place d'un Projet Alimentaire du Territoire à l'échelle de l'EPCI.

Accord du Conseil Municipal.

▪ **Déboisement du terrain de pétanque :**

Monsieur le Maire indique que le devis reçu pour la coupe et l'achat du bois s'élève à 2 200 € ; le dessouchage restant à la charge de la commune.

Le Conseil municipal décide de solliciter d'autres propositions.

▪ **Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2026 :**

Monsieur le Maire indique que la Préfecture souhaite qu'on lui transmette des devis détaillés pour compléter la demande de subvention pour le projet de l'école pour le 5 janvier. Le projet n'étant pas assez avancé, la demande devrait être reportée en 2027, Monsieur le Maire rencontrera le Préfet à ce sujet début janvier.

▪ **Divers :**

- Arrêt maladie de la cantinière : présentation de la solution de remplacement mise en place.
- Demande de subvention de l'Union Départementale des DDEN du Cantal : refus.
- Travaux d'enfouissement des réseaux aux Planquettes terminés, la suite du programme est prévue pour janvier.
- Travaux de déplacement de la conduite d'eau route de Peyrou devraient débuter dans la semaine si le temps le permet.
-

- Tour de France : passage du Tour à Lafeuillade-en-Vézère le 14/07/2026. Une réunion sera organisée avec l'ensemble des associations pour organiser une manifestation autour de cette journée.
- Bulletin municipal : en cours d'impression, sera distribué pendant les Fêtes par les élus.
- Dates à venir :
 - conseil communautaire : 8/12 au Foyer, précédé du COPIL de la Charte des familles et suivi de l'inauguration de la crèche puis des vœux dans les locaux de l'ALSH.
 - repas des aînés : 31/01 au Foyer, repas préparé par la boucherie GUIBERT.
 - vœux à la population : 09/01 à 19h au Foyer

Le Maire : Jean-Louis FRESQUET

Le secrétaire de séance : Gilbert MÉRAL